



Conditions Générales d'Achats 2024

- L'achat d'un produit chez nos fournisseurs implique le respect des exigences ci-après.
- Ces exigences visent à garantir la prévention des risques pour nos clients et leurs usagers en matière de Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement et RSE
- Elles visent à garantir les risques liés à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre
- Le terme « fournisseur » indique aussi bien un fabricant qu'un distributeur de nos produits

Exigences :

Pour tout produit acheté par le Groupe H4, le fournisseur doit :

- Respecter les réglementations applicables aux matières, aux produits et aux procédés
 - Respecter les réglementations applicables en environnement et en social
 - Préciser les lieux de production de nos produits
 - Disposer d'un Système de Management de la Qualité
 - Assurer le contrôle de nos produits avant libération
 - Nous alerter en cas de non-conformités après expéditions
 - Fournir les certificats produits et matières nécessaires
 - Assurer une traçabilité des lots et un historique des données conforme à nos exigences afin de retrouver les causes d'un dysfonctionnement critique pour nos clients
 - Accepter des audits de tiers (Groupe H4 ou son représentant, donneurs d'ordres du Groupe H4...) sur la fabrication de nos produits dans le respect des règles d'audit (ISO 19011)
 - Nous alerter pour tout dispositif de sous-traitance et interdire toute sous-traitance de rang 2
 - Garantir la conformité du produit au RGPD et aux réglementations en matière de Cyber Sécurité
 - Nous informer au moins 6 mois à l'avance d'un déménagement ou d'un changement de la qualification des procédés pouvant impacter les matières premières, la conformité, la sécurité et la sûreté de nos produits
 - Reporter toutes ces exigences aux sous-traitants référencés et / ou concernés par la commande
- Au-delà des critères de prix, de délais et de conformité à nos cahiers des charges, notre politique de sélection et d'évaluation de nos fournisseurs vise aussi à promouvoir les actions pro-actives en matière de RSE :
- Promouvoir l'écoute des exigences de leurs parties-prenantes
 - Disposer de Systèmes de Management QHSE certifiés par des tiers
 - Anticiper les impacts de ces activités sur l'environnement (pollutions, réchauffement climatique, bio diversité...)
 - Effectuer un traitement équitable et non discriminatoire, s'assurer de la santé, la sécurité et le respect des droits des personnes en tant que partenaires, salariés et citoyens
 - Développer la diversité culturelle et ethnique dans ces effectifs
 - Développer les bonnes pratiques en matière d'éthique des affaires (loyauté, transparence, traçabilité, amélioration continue)
 - Respecter les réglementations de reporting ESG

Groupe H4

S.A.S. Groupe H4

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

RCS Nanterre SIRET 833 458 797 00010 - N° TVA Intracommunautaire : FR31 833458797 - APE 4690Z

88 avenue Charles de Gaulle – CS 20081 - 92 522 Neuilly-sur-Seine Cedex - Tél. 01 84 88 03 72

www.groupeH4.com